

# Conditions Générales de Ventes

## Bilan de Compétences

### 1 - Définitions

IZEAS : est un organisme qui élabore des prestations de Bilan de Compétences sur mesure, adaptés à chaque personnalité, à la demande du bénéficiaire et aux objectifs visés.

Le Contrat : est l'ensemble de l'accord conclu entre IZEAS et le Client / Bénéficiaire, matérialisé par la Convention-Programme et par les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et forment un tout indissociable.

La Convention-Programme : définit les relations entre IZEAS et le Client / Bénéficiaire afin d'organiser l'action du Bilan de compétences et ses modalités de financements.

Le Client : désigne le demandeur de la Convention et des présentes CGV, autrement désigné « Bénéficiaire ».

### 2 – Objet & champ d'application

Le contrat est conclu entre le Client et IZEAS – 9 rue Martin Luther King – CS 98527 – 79025 NIORT Cedex (N° de siret : 507 720 175 00011). Organisme référencé DATADOCK, représenté par Sonia RODRIGUES, en sa qualité de DIRECTRICE, « Enregistré sous le numéro 54 79 00861 79 auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état (article R.6351-6 du code du travail).

Le Contrat a pour objet la réalisation de prestations de bilans de compétences, définies dans la Convention, et selon les modalités stipulées dans celle-ci.

Ni IZEAS, ni le Client ne pourront se prévaloir d'une quelconque stipulation orale et/ou écrits antérieurs à la signature des présentes et de la Convention, et seuls ces documents expressément acceptés par IZEAS et le Client feront la loi des parties.

### 3 - Modalités d'inscription

La validité de toute proposition de prestation est indiquée sur la proposition devis envoyée au Client, soit valable pour une période d'1 mois. Au-delà de cette date, la proposition commerciale est considérée comme caduque.

A l'issu d'un entretien préalable, gratuit et confidentiel, la « Convention – Programme » telle que prévue par la Loi, et les présentes CGV sont adressés au client en deux exemplaires.

L'entretien préalable est à vocation informative et pédagogique, pour permettre au demandeur de faire un choix éclairé et conscient, et de prendre la décision ultérieurement de s'engager volontairement dans une démarche du Bilan de Compétences, accompagnée par IZEAS.

Conformément à l'article L 6353-5 du code du travail, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter à compter de la date de signature de ladite Convention de Formation et des présentes CGV. Il devra en informer IZEAS par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne pourra être exigée au Client.

## **4 - Transfert du contrat**

Le Contrat est incessible. En conséquence le Client s'interdit de transférer les droits et obligations nés des présentes à quelque tiers que ce soit sans l'accord préalable écrit d'IZEAS.

## **5 - Niveau requis et adéquation**

IZEAS n'a défini aucun prérequis pour l'accès à l'action Bilan de Compétences.

## **6 - Tarifs et Modalités de paiement**

Les activités de formation d'IZEAS Formation sont assujetties à la TVA, nos prix s'entendent HT avec le taux de TVA en vigueur à la signature de la convention.

Sauf dispositions particulières visées dans la convention de formation, les tarifs ne prennent en compte ni les frais de repas, ni les frais de transport, ni les frais d'hébergement.

Plusieurs possibilités de paiement vous sont proposées :

- Paiement par chèque.
- Virement bancaire.

### **Règlement par le CPF - Caisse des dépôts et consignation**

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations (synthèse des principes directeurs des conditions générales d'utilisation du parcours d'achat direct). En cas de dépassement de budget entre le prix du Bilan de compétences et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription régler par CB 100% de la différence entre le prix du Bilan de compétences et le budget dont il dispose sur son compte personnel d'activité.

Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des dépôts et consignations. Les règlements des Bilans de compétences se feront dans un délai qui ne peut dépasser 30 jours calendaires conformément aux CGU.

### **Règlement par un OPCO**

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- l'indiquer explicitement sur la convention et faire parvenir à IZEAS une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si IZEAS ne recevait pas finalement le règlement de la part de l'OPCO, le Client serait alors facturé de l'intégralité du coût de la formation.

### **Moyens de paiements**

- 1. Paiement par Chèque** (seul les chèques émis via des établissements situés sur le territoire métropolitain sont acceptés) : Établir le chèque du montant total de la commande sans oublier les frais de port. Établir le chèque à l'ordre de : IZEAS Formation



Envoyer à :  
IZEAS Formation - Espace Mendes France - 9 Rue Martin Luther King - CS 98527 - 79025 -  
NIORT CEDEX

## **2. Paiement par Virement :**

Si vous optez pour le paiement par virement, merci de nous faire un virement sur notre compte en banque CME NIORT :

Code Banque : 15519

Code Guichet : 39102

Numéro de Compte : 00021370301

Clé RIB : 07

IBAN : FR76 1551 9391 0200 0213 7030 107

Code Bic : CMCIFR2A

Les frais éventuels de virements sont à la charge de l'acheteur.

La facture est payable au plus tard le jour de la cession de formation.

## **3. Retard de paiement :**

Tout retard de paiement entrainera l'exigibilité de pénalités de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Cette indemnité est due sans mise en demeure préalable.

## **7 - Modalités d'annulation et conditions de dédommagement**

Spécificités des Bilans de Compétences avec Financement par la Caisse des dépôts et consignations :

Droit de rétractation pour les stagiaires s'inscrivant à une formation dans le cadre de leur CPF :

Après confirmation de sa demande d'inscription, le participant dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. Afin de permettre au participant de se rétracter, une fonctionnalité est prévue sur la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations.

A l'expiration du délai de rétraction, le participant est considéré comme inscrit. Il est alors tenu de participer au Bilan de Compétences.

### **Annulation par le bénéficiaire :**

Toute annulation d'inscription intervenant après le début du Bilan de Compétences tient lieu d'abandon du Bilan de Compétences par le participant.

A l'exception des cas d'abandon pour motifs de force majeure, tout abandon entraîne des pénalités appliquées conformément à l'article 4.3 figurant sur les conditions particulières titulaires version 1.0 rédigée par la Caisse des dépôts et consignations.

### **Annulation par l'organisme :**

En cas d'annulation ou de report de l'action de la part d'IZEAS, le Client sera informé par téléphone ou tout autre moyen au plus tard 24 heures avant le début de la session sauf cas de force majeure. Une confirmation de l'annulation sera ensuite adressée par e-mail ou par tout autre moyen.

Dans ce cas, aucun règlement ne sera dû par le Client et ce dernier renonce à toute demande de dommages et intérêts de la part d'IZEAS. En cas de report, IZEAS contactera le Client afin de déterminer ensemble une autre date et ce dans les meilleurs délais.

Lorsque l'annulation est imputable à IZEAS plus ou moins 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage du Bilan de Compétences, les droits du titulaire du compte ne sont pas décrétementés. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursé. Lorsque l'annulation est imputable à IZEAS et intervient après

l'entrée en Bilan de Compétences du participant, le compte du titulaire est re-crédité en totalité, sauf en cas de proposition de report par IZEAS.

### **Conditions de report d'une séance de bilan de compétences :**

Le Client peut annuler une séance de bilan de compétences dans la mesure où cette annulation survient au moins 48h avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par téléphone au 06.77.29.58.16 ET par e-mail à l'adresse : [sonia.rodrigues@izeas-formation.fr](mailto:sonia.rodrigues@izeas-formation.fr).

La séance pourra ensuite être reprogrammée selon les disponibilités de chaque partie.

## **8 - Droits de propriété intellectuelle**

Dans le cadre du Bilan de compétences, le document de synthèse remis au Bénéficiaire est la seule propriété de celui-ci.

Cependant, IZEAS déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu d'un tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

De ce fait, le Client s'engage à utiliser les supports de cours et autres ressources pédagogiques, quel que soit la nature desdits supports, dans les limites définies comme suit : le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations dispensées par IZEAS ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit de IZEAS.

L'entreprise est solidairement responsable avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

## **9 - Responsabilité**

La responsabilité du Client et/ou participant pourra être engagée dans le cas où des préjudices matériels et immatériels seraient la conséquence des dégradations causées aux locaux et matériels mis à disposition par IZEAS et utilisés par les participants, salariés des entreprises clientes pendant la durée des sessions de formation.

## **10 - Confidentialité**

Le Client s'engage expressément à ne pas divulguer les informations de toute nature, pédagogiques, financières, commerciales ou autre, quel qu'en soit le support et qualifiées et/ou considérées comme confidentielles par IZEAS et portées à la connaissance du Client en tant que telles et dont le Client aurait pu prendre connaissance dans le cadre de l'exécution de la formation. Au cas où le Client recevrait une demande d'informations, telles qu'elles sont définies à l'alinéa ci-dessus, de la part d'un tiers, il devra immédiatement en informer IZEAS.

Toute violation de cette clause sera une cause de résiliation immédiate et sans indemnité aux torts exclusifs du Client, nonobstant le droit pour IZEAS de poursuivre le Client, en réparation de tout dommage direct ou indirect.

Dans le cadre du bilan de compétences, le consultant en charge de l'accompagnement garantit la totale confidentialité concernant les informations délivrées par le bénéficiaire ; informations accueillies de manière neutre et uniquement en lien avec le Bilan de Compétences.

## **11 - Non-renonciation**

La renonciation par IZEAS à se prévaloir d'une infraction du Client à l'une des clauses de la présente Convention et/ou des CGV, n'entraîne pas sa renonciation à se prévaloir d'autres infractions ultérieures, qu'elles soient identiques ou différentes.

## 12 - Droit applicable et litige

La présente Convention est soumise à la loi française. A défaut d'accord amiable, les parties conviennent de soumettre leurs litiges éventuels au Tribunal de commerce de Niort (79).

## 13 - Dispositions générales

Tout engagement inhérent à la Convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

En cas de conflit entre les stipulations de la Convention de formation et les CGV, les stipulations de la Convention de formation prévaudront.

## 14 - Adresse de correspondance postale

Toute correspondance à l'attention d'IZEAS Formation devra être adressée à son établissement sis Espace Mendès France - 9 Rue Martin Luther King - CS98527 - 79025 NIORT Cedex

Sonia RODRIGUES

Directrice

- je reconnais avoir reçu et pris connaissance  
Conditions Générales de Vente d'IZEAS Formation
- J'accepte les Conditions Générales de Vente  
d'IZEAS Formation

**Prénom – Nom**

**Date et signature du Bénéficiaire**

(+ cachet pour les entreprises)

(Mention manuscrite « lu et approuvé - Bon pour accord)